

Forum de la



« Pistes nouvelles en santé au travail »



Jeudi 7 février 2013

Fonds des Maladies Professionnelles
Bruxelles

Bruxelles, le jeudi 7 février 2013



PROGRAMME

- 13.30 Accueil - café
- 13.50 Introduction par le Président de la SSST
- 14.00 **La maladie de Lyme dans les milieux professionnels exposés : information et formation des travailleurs.**
A. Bister, ULg
- 14.30 **Vous avez dit « collaborer » pour la santé d'un travailleur malade ?**
V. Lejeune, UCL
- 15.00 **Intervention du médecin du travail dans un projet de crèche.**
I. Jurisse, ULB
- 15.30 Pause café
- 16.00 **A propos d'une situation de souffrance au travail. Perspectives et limites de l'intervention du médecin du travail.**
N. Lesplingard, UCL
- 16:30 **Analyse et proposition d'actualisation du code 1.402 « Maladies tropicales » du système liste FMP**
N. Lambion, FMP
- 17.00 **Prévention de la pénibilité, le rôle central du médecin du travail.**
J. El Haddad, ULB

Intervention du Médecin du travail dans l'élaboration d'un projet de crèche

Docteur Isabelle JURISSE

Directeur : Docteur Jean-Pierre Rezette
Promoteur : Docteur Claude Mahau

Année académique 2011-2012

Introduction

- Un projet de crèche répond en première intention à un besoin en places d'accueil.
- Un projet d'accueil devra être élaboré, centré sur l'enfant, son développement et son bien être.
- L'arrêté infrastructure , applicable à tous les milieux d'accueil pour enfants jusque 6 ans , définit les modalités d'élaboration des infrastructures et de leurs équipements par rapport à l'enfant.
- Un second aspect du projet s'intéresse au personnel et à leurs conditions de travail. Il s'agit de conférer une dimension ergonomique au projet.
- La construction de nouveaux locaux peut constituer une opportunité d'amélioration des conditions de travail du personnel.

3

TFE - Dr I. JURISSE - année 2011-2012

Généralités relatives à la conception de lieux de travail

L'intégration de la prévention dans un projet nécessite:

- Une vision globale du projet intégrant :
 - les aspects économiques;
 - les aspects techniques;
 - l'organisation du travail;
 - la santé et la sécurité au travail.
- La prise en compte du travail réel.
- Un approche participative : faire appel aux connaissances et à l'expérience des acteurs de terrain.
- Une analyse des risques.

4

TFE - Dr I. JURISSE - année 2011-2012

Cas particulier relatif à la conception d'une crèche

Ce travail a donc comporté :

- Une approche du travail réel des puéricultrices;
- Une revue de littérature relative aux contraintes professionnelles;
- Une démarche participative : enquête réalisées auprès des puéricultrices (partie pratique)
Recherche d'informations qualitatives

5

TFE - Dr I. JURISSE - année 2011-2012

Hypothèse

Le médecin du travail peut apporter une contribution spécifique lors de la conception d'un projet de crèche

6

TFE - Dr I. JURISSE - année 2011-2012

Eléments de littératures relatifs aux contraintes professionnelles

➤ Contraintes liées aux manutentions et aux postures

Revue des caractéristiques du mobilier spécifique utilisé en crèche afin de limiter ces contraintes.

➤ Contraintes liées à des facteurs d'ambiance:

Bruits, température, éclairage.

➤ Contraintes liées à l'espace de travail

➤ Contraintes liées à l'organisation du travail

➤ Contraintes liées à l'hygiène en crèche.

- Recommandations destinées au personnel (lavage des mains, vêtements de travail, nettoyage,...)
- Recommandations relatives à l'équipement des locaux (revêtements de sol, sanitaires, chambres, espace accueil);
- Gestion des déchets.

7

TFE - Dr I. JURISSE - année 2011-2012

**Partie pratique:
Enquête réalisée auprès de
puéricultrices**

1) Description de l'étude : matériel disponible

- Enquête écrite comportant 12 questions ouvertes
- Questionnaire adressé à l'ensemble des puéricultrices de l'asbl, soit : 107 personnes réparties au sein de 8 crèches situées toutes dans la même ville.
- Réunion organisée secondairement avec des représentants du personnel et le médecin du travail.

9

TFE - Dr I. JURISSE - année 2011-2012

2) Présentation des résultats de l'enquête :

- Taux de participation de 80%
- Caractéristiques de la population répondante:
 - Age moyen de 40,7 ans;
 - 49,4% des puéricultrices travaillent à temps partiel;
 - 29% des puéricultrices ont atteint l'âge de 50 ans.

10

TFE - Dr I. JURISSE - année 2011-2012

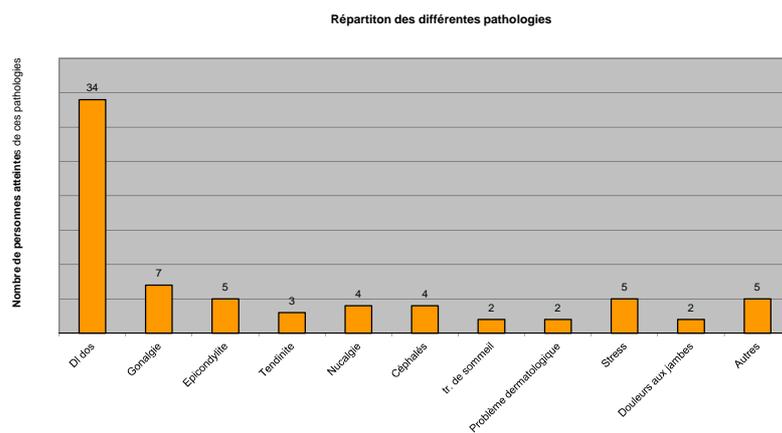
2) Présentation des résultats (suite):

A) Perception par les puéricultrices de leur état de santé :

- 52% estiment souffrir de problèmes de santé engendrés par leur travail.
- 1/3 d'entre-elles estiment avoir des problèmes de santé aggravés par leur travail en crèche.
- Précisions relatives aux types de problèmes de santé évoqués :
Les problèmes de dos se présentent à l'avant-plan

11

TFE - Dr I. JURISSE - année 2011-2012



12

TFE - Dr I. JURISSE - année 2011-2012

Discussion:

- Les problèmes de santé évoqués correspondent pour la plupart à des symptômes décrits par les puéricultrices;
- Il ne s'agit pas de diagnostics confirmés par un médecin;
- Il aurait pu être intéressant de croiser les résultats obtenus avec le contenu des dossiers médicaux;
- Manque de données quantitatives disponibles relatives aux maladies professionnelles des puéricultrices en Belgique
- Une étude centrée sur les pathologies rencontrées chez les professionnels de la petite enfance me semblerait intéressante.

13

TFE - Dr I. JURISSE - année 2011-2012

B) Avis des puéricultrices concernant les aménagements ergonomiques en crèche :

❖ **Facteurs d'ambiance :**

1) Niveau de bruit dans les locaux:

56% du personnel se plaint du niveau de bruit dans les locaux

- Manque d'insonorisation global;
- Contribution de bruits extérieurs au bâtiment;
- Manque d'insonorisation entre les locaux (chambre - section de vie);
- Manque d'insonorisation dans certaines pièces telle que l'espace de vie;
- Grand nombre d'enfants par dortoir.

14

TFE - Dr I. JURISSE - année 2011-2012

2) Eclairage des locaux :

- 53% de remarques relatives à l'éclairage dans les crèches;
- Sources d'inconfort citées :
 - . Eclairage froid
 - . Eclairage éblouissant
 - . Eclairage inadapté au niveau de l'espace change (tables à langer)
 - . L' éclairage semble inadapté dans une des structures (spots)

3) Ambiance thermique et ventilation des locaux :

- 65% de remarques exprimées au sujet de la température et de l'aération des locaux;
- Disparité des résultats entre les crèches;
- Les plaintes relatives à un inconfort thermique sont majoritaires;
- Elles se concentrent particulièrement au sein d'une crèche.

15

TFE - Dr I. JURISSE - année 2011-2012

❖ **Avis concernant l'hygiène dans les crèches :**

- Mise en évidence d'une problématique liée au nettoyage dans deux structures;
- Plaintes locales relatives à certains sanitaires.

(toilettes : problème de localisation/ventilation/communs avec le public)

❖ **Aménagements ergonomiques spécifiques des crèches :**

• Lits d'enfants:

- 93% des répondants formulent des remarques au sujets des lits;
- La majorité du personnel accueille favorablement les lits cages hauts pour les bébés;
- Mise en évidence des difficultés relatives à la manutention des lits hamacs pour enfants autonomes. Ces difficultés apparaissent en l'absence de dortoirs prévus pour les enfants de cette tranche d'âge;

16

TFE - Dr I. JURISSE - année 2011-2012

- Lits d'enfants (suite) :

- En réunion, il a été précisé que certains modèles de lits hauts sont moins aisés à manipuler (position moins ergonomique lors de l'ouverture du lit)



17

TFE - Dr I. JURISSE - année 2011-2012

- Autre aménagements ergonomiques évoqués par les puéricultrices

Ces aménagements spécifiques sont appréciés ou conseillés spontanément par les répondants:

- Escaliers permettant l'accès des enfants aux tables à langer sans manutention :



18

TFE - Dr I. JURISSE - année 2011-2012

- Modules de jeux intérieurs
- Table de hauteur « adulte » conçue avec une estrade destinée aux repas des enfants autonomes :



19

TFE - Dr I. JURISSE - année 2011-2012

- Parcs en hauteur destinés aux bébés



20

TFE - Dr I. JURISSE - année 2011-2012

Conclusions de l'enquête

- L'enquête a permis de récolter des informations relatives aux préoccupations des puéricultrices en matière d'ergonomie;
- Un inconfort, d'une fraction non négligeable du personnel concernant les facteurs d'ambiance (température, bruit, éclairage) a été exprimé;

Les déterminants de ces paramètres méritent donc toute notre considération lors de la conception d'une crèche

21

TFE - Dr I. JURISSE - année 2011-2012

Conclusions de l'enquête (suite)

- Les avis récoltés vont globalement dans le même sens que la littérature en matière d'ergonomie des crèches.

Des informations précises ont été transmises par le personnel, ce qui va permettre d'orienter les choix de mobiliers spécifiques à acquérir dans la nouvelle structure

- La proportion importante de puéricultrices souffrant de douleur au dos interpelle, malgré l'absence d'objectivation des plaintes.

Ces résultats plaident en faveur d'une intervention ergonomique

- Il est à noter que les conclusions de l'enquête restent d'application locales

22

TFE - Dr I. JURISSE - année 2011-2012

Recommandations transmises par le médecin du travail

- Les recommandations proposées proviennent d'une analyse de la littérature en matière d'ergonomie de crèche. Celle-ci est complétée par les informations recueillies par l'enquête.
- Elles peuvent servir de guide lors de réunions préparatoires à un projet de crèche;
- Elles peuvent apporter une aide lors de la consultation de plans au cours des réunions d'avant-projet;
- Les recommandations ne sont pas absolues, elles doivent être modulées en fonction du projet d'accueil.

23

TFE - Dr I. JURISSE - année 2011-2012

Recommandations

1. Recommandations générales (relatives à l'ensemble du bâtiment)
2. Recommandations relatives à la disposition des pièces et des espaces
3. Recommandations relatives aux installations sanitaires
4. Recommandations relatives à l'éclairage
5. Recommandations relatives au mobilier spécifique

24

TFE - Dr I. JURISSE - année 2011-2012

1) Recommandations générales

Le bâtiment doit disposer de:

- Protections solaires en fonction de l'orientation du bâtiment
- réfectoire
- Douches et vestiaires équipés
- Revêtements de sols lavables à l'eau, avec plinthes étanches

2) Recommandations relatives aux sanitaires

- ✓ Prévoir des toilettes séparées enfants, personnel et visiteurs
- ✓ Dans les tables de changes, prévoir espaces pour mise à disposition de savon liquide , désinfectant, gants jetables
- ✓ S'orienter vers une robinetterie limitant les contaminations microbiennes

25

TFE - Dr I. JURISSE - année 2011-2012

3) Recommandations relatives à l'éclairage

- Intensités lumineuses
- Températures de couleurs
- Eclairage homogène, semi-direct et semi-divergent
- Particularités de l'éclairage de certains espaces:
 - Coin change
 - Eclairage des chambres

26

TFE - Dr I. JURISSE - année 2011-2012

4) Recommandations relatives à la disposition des pièces

- Réfléchir à la localisation des espaces en tenant compte des locaux à fonction bruyantes;
- Séparer complètement les sections entres-elles;
- Porter attention à l'isolation acoustique entre les pièces (dortoir);
- Les toilettes ne débouchent pas dans un local où sont manipulées des denrées alimentaires;
- Prévoir un espace change suffisamment vaste pour y intégrer:
un escalier, une estrade, une poubelle hermétique, un bac à linge, des étagères à portées de mains;
- Penser à l'orientation du plan de travail (surveillance enfants).

27

TFE - Dr I. JURISSE - année 2011-2012

5) Recommandations relatives au mobilier spécifique utilisé en crèche

Dimensions et caractéristiques ergonomiques préconisées pour :

- les tables à langer et leurs moyens d'accès;
- les lits d'enfants;
- les tables et chaises ;
- les fauteuils d'allaitements;
- les parcs en hauteur pour bébés.

28

TFE - Dr I. JURISSE - année 2011-2012

Place du médecin du travail dans la conception d'un projet de crèche

- Par ses connaissances en médecine, en ergonomie, en physiopathologie et en toxicologie, le Médecin du Travail (MT) peut apporter une contribution spécifique dans un projet de conception;
- Il a l'expérience des visites d'entreprises similaires durant lesquelles il a pu observer le fonctionnement d'autres structures;
- La connaissance du personnel par l'intermédiaire des consultations facilite la collaboration et l'implication de celui-ci.

Les consultations permettent la transmission de données informelles au MT.

29

TFE - Dr I. JURISSE - année 2011-2012

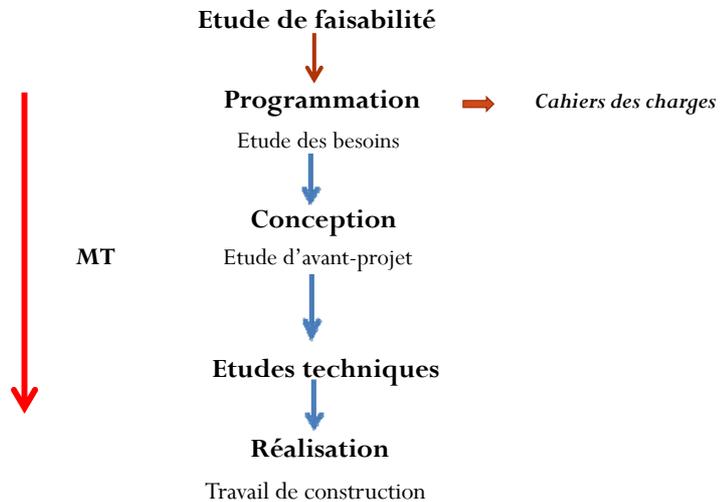
Cependant :

- Le MT a uniquement un rôle de conseiller;
- Les choix décisionnels sont du ressort de la maîtrise d'œuvre;
- La participation du MT à un projet est tributaire d'une démarche de demande du pouvoir organisateur;
- Les recommandations du MT doivent être transmises suffisamment tôt, au stade de l'avant-projet.
- Il aurait été intéressant d'organiser une réunion préparatoire au projet (des le stade de programmation) afin de mettre en commun les connaissances spécifiques de chacun: Professionnels de la petite enfance et Conseillers en prévention

30

TFE - Dr I. JURISSE - année 2011-2012

Etapes d'un projet de conception



31

TFE - Dr I. JURISSE - année 2011-2012

Conclusions

- Le MT a bien un rôle participatif au sein d'une équipe pluridisciplinaire dans la conception d'un projet de crèche.

Les autres intervenants sont habituellement les suivants:

- Les professionnels de la petite enfance;
- Les gestionnaires du projet;
- Les représentants des bureaux d'architecture et bureau d'études et les conseillers en préventions.

- Un projet de conception constitue une opportunité pour le MT de faire valoir des aménagements ergonomiques;
- Il s'agit d'une démarche stimulante et enrichissante pour le MT.

32

TFE - Dr I. JURISSE - année 2011-2012

MERCI.